



Route de La Souterraine – BP 27 –
23400 MASBARAUD-MERIGNAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-242320034-20150707-20150713-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/07/2015

Délibération n° 2015/07/13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE

SEANCE DU 07 JUILLET 2015

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
42	26	33
POUR	CONTRE	ABSTENSION
33	0	0

DATE DE LA CONVOCATION

30 juin 2015

L'an deux mille quinze, le 07 juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de Bourganeuf-Royère de Vassivière, s'est réuni en session ordinaire à la salle de la mairie, commune de Saint Martin Château, sur la convocation en date du 30 juin 2015, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

MM. SIMON-CHAUTEMPS, RIGAUD, SZCEPANSKI, CHAPUT, LALANDE, DUGAY, ROYERE, LEGRAND, CHAUSSADE, MEUNIER, GUILLAUMOT, SCAFONE, CALOMINE, PAMIES, LABORDE, PATEYRON, RABETEAU, CADROT, MARTINEZ, DERIEUX.
MMES SPRINGER, MARCON, SUCHAUD, CHENEVEZ, PATAUD, BATTUT.

ETAIENT EXCUSES :

MM. JOUHAUD, MALIVERT, PEROT, AUMEUNIER, GAUDY, COUSSEIROUX, PICOURET, FAURE.
MMES JOUANNETAUD, CAPS, LAGRAVE, POUGET-CHAUVAT, COULAUD, GAUTRET.

M. JOUHAUD a donné procuration à M. RIGAUD
MME JOUANNETAUD a donné procuration à M. SZCEPANSKI
MME LAGRAVE a donné procuration à MME MARCON
MME COULAUD a donné procuration à M. CHAUSSADE
M. PEROT a donné procuration à M. SCAFONE
MME GAUTRET a donné procuration à M. GUILLAUMOT
M. FAURE a donné procuration à MME BATTUT

Objet : demande d'occupation temporaire du domaine privé communal de Royère-de-Vassivière à des fins de promotion touristique, à l'entrée du territoire intercommunal, par l'installation d'un R.I.S (Relais Informations Services).

Vu le bloc de compétences « développement touristique » et les autres compétences intercommunales concernant l'aménagement de sites et milieux naturels ou de sites historiques, figurant aux statuts en vigueur de la Communauté de Communes,

Afin d'harmoniser la diffusion de l'information et de promouvoir les atouts touristiques aux trois principales entrées du territoire intercommunal, la Communauté de communes a pour objectif de créer et d'installer des visuels d'information touristique, sur des portiques existants ou sur de nouveaux supports. Il s'agit de mettre en exergue les richesses patrimoniales, sites et activités touristiques du territoire, s'appuyant sur une cartographie adaptée et des clichés photographiques.

Pour mémoire, le Président rappelle que la Communauté de communes a signé, après délibération n°2015/03/12 du Conseil communautaire en date du 11 mars 2015, avec le Conseil Départemental de la Creuse, une convention de mise à disposition d'ensembles R.I.S, avec occupation temporaire du domaine public départemental en bordure de la Route Départementale n°941 sur les aires de repos de Pré-Bournat (commune de Bourgneuf) et du Nouhaud (commune de saint-Amand-Jartoudeix).

Le secteur de Royère-de-Vassivière représentant la troisième porte d'entrée du territoire intercommunal, le Président explique qu'il est stratégique d'installer un nouveau support sur la parcelle référencée n° 1429 section F appartenant à Commune.

Il précise que le nouvel équipement intercommunal sera composé d'une armature en bois et d'un visuel en recto-verso, similaire aux deux autres, et qu'il sera fixé par ancrage béton. L'emprise totale au sol représentera environ 4 m².

Le Président propose de solliciter la Commune de Royère-de-Vassivière pour une autorisation d'occupation gratuite du domaine privé communal, pour une durée de 10 ans, tacitement reconductible.

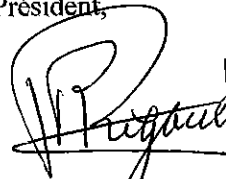
En retour, la Communauté de communes s'engage à assurer l'entretien ou l'amélioration dudit équipement. De plus, elle engagera les démarches nécessaires auprès de sa compagnie d'assurance afin de garantir les dommages causés ou subis sur/par le bien.

Le Président donne lecture au Conseil communautaire de la proposition de document portant autorisation d'occupation temporaire du domaine privé de la Commune de Royère-de-Vassivière par la Communauté de communes de Bourgneuf – Royère de Vassivière.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Approuve le projet d'installation d'un ensemble Relais Informations Services sur la Commune de Royère-de-Vassivière (parcelle F n°1429), s'inscrivant dans une démarche globale de promotion touristique aux entrées du territoire intercommunal.
- Approuve le contenu de la proposition de document d'autorisation, par la Commune de Royère-de-Vassivière à la Communauté de Communes, d'occupation temporaire du domaine privé communal à des fins de mise en place d'un ensemble R.I.S.
- Autorise le Président à procéder la demande d'occupation temporaire du domaine privé communal auprès de la Commune de Royère-de-Vassivière, selon les conditions ci-dessus énoncées.
- Autorise le Président à signer l'acte nécessaire avec la Commune de Royère de Vassivière et tout autre document relatif à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour et mois et an que dessus,
A Masbaraud Mérignat, le 08 juillet 2015
Pour copie conforme
Le Président,



Régis RIGAUD